

COMMENT METTRE EN PLACE UN PROGRAMME D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT ?

À destination des centres Maladies Rares

Mise à jour août 2024



BRAIN-TEAM

Filière Nationale de Santé
Maladies rares du système nerveux central

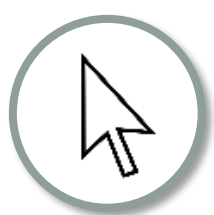


Objectifs de ce document

Ce document a été rédigé afin d'apporter de l'information et une aide aux centres qui seraient intéressés par l'éducation thérapeutique dans sa globalité, ou pour monter un programme.

En effet, si l'éducation thérapeutique est au cœur des priorités de santé, elle n'en reste pas moins complexe à mettre en œuvre. L'objectif est de regrouper en un seul document, des synthèses ou fiches pratiques des principales thématiques dans la mise en œuvre de l'éducation thérapeutique.

Ce guide a été construit à partir des textes réglementaires, recommandations et guide méthodologiques de la HAS.



Utilisation du document

Ce document se veut « interactif », des raccourcis ont été créés afin que vous puissiez naviguer aisément entre chaque partie et section et ainsi, accéder aux contenus d'intérêt.



Cette icône est présente sur chaque page et vous permet de revenir au sommaire en cliquant dessus.



Cette icône permet, soit de revenir en arrière sur certaines sections en plusieurs pages notamment pour les plateformes régionales d'appui à l'ETP, soit d'accéder à la page suivante d'une section.



Les encadrés dans lesquels sont présents cette icône renvoient vers le lien pour accéder à la source si vous souhaitez davantage d'information sur le sujet.





01 Cadre réglementaire et recommandations pour monter un programme ETP

Cahier des charges d'un programme ETP : le cadre réglementaire
Elaborer un programme ETP selon les recommandations de la HAS
Procédure de déclaration d'un programme ETP à l'ARS



02 Comment organiser et dispenser un programme ETP ?

Une démarche ETP en 4 étapes



03 Comment évaluer un programme ETP ?

Conduite d'une auto-évaluation annuelle
Objets d'évaluation d'un programme ETP
Evaluation quadriennale à transmettre à l'ARS



04 Quelles sont les formations en ETP ?

Le référentiels de compétences pour dispenser et coordonner un programme ETP
Annuaire des organismes de formation



05 Quelles sont les structures d'accompagnement pour monter un programme ETP ?

Les plateformes régionales d'appui à l'ETP et les UTEP
Trouver un pôle d'accompagnement par région



06 Quels financements pour un programme ETP ?

Financements possibles
Appel à projet DGOS et procédure de soumission



07 Accompagnement BRAIN-TEAM

Appui administratif et mise à disposition de l'application Oscare
Programmes ETP de la filière



01 Les professionnels intervenants dans le programme ETP

Un programme d'éducation thérapeutique doit être :

- mis en œuvre par **au moins 2 professionnels de santé** de professions différentes,
- coordonné par un médecin, par un **autre professionnel de santé** ou par un **représentant mandaté d'une association de patients** (si le programme ETP n'est pas coordonné par un médecin, l'un des intervenants est un médecin),
- et dispensé et coordonné par des professionnels **justifiants d'une formation** relative aux [compétences requises](#).

02 Le programme ETP

Le programme doit répondre à un **besoin particulier** à expliciter et s'appuie sur des **données** relatives à son **efficacité** potentielle.

Les **objectifs** du programme doivent être **définis**, de même que les critères de jugement de son efficacité, critères cliniques, qualité de vie, autonomie, critères psycho-sociaux, recours au système de soins et/ou biologiques.

La **population cible est définie** (âge, gravité de la maladie, avancement de la maladie, et, le cas échéant, critères de vulnérabilité et particularités géographiques).

Le programme décrit une **procédure** permettant de définir pour chaque patient des **objectifs éducatifs partagés** et un **programme ETP personnalisé**. Les **modalités** et les **outils pédagogiques** du programme doivent être décrits.

Le programme décrit une procédure permettant **l'évaluation de l'atteinte des objectifs** fixés en commun avec le patient, donnant lieu à une **synthèse** écrite dans le dossier du patient.

03 Coordination des intervenants

Les procédures de **coordination entre les intervenants** du programme et **avec les autres intervenants du parcours de soins** sont décrites, y compris l'échange d'information, qui ne peut se faire qu'avec **l'accord du patient**.

Avec l'accord du patient, le **médecin généraliste doit être informé** de l'entrée de son patient dans le programme ETP, de son déroulement et sur l'évaluation individuelle.

04 Confidentialité du programme

La procédure d'information du patient est décrite et son consentement éclairé est recueilli à son entrée dans le programme. Il est également informé qu'il a la possibilité d'en sortir à tout moment.

Le coordonnateur du programme, en tant que responsable de traitement de donnée, doit respecter les obligations en la matière.

05 L'évaluation du programme

Le programme ETP comprend une [auto-évaluation annuelle](#) et une [évaluation quadriennale](#) transmise à l'ARS, accessibles aux bénéficiaires du programme.

06 Le financement

Les sources de financement sont précisées.



Arrêté du 30 décembre 2020 relatif au **cahier des charges** des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la **composition du dossier de demande de leur autorisation et de leur renouvellement** et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient





Buts et objectifs du programme

- A quelle **maladie** s'adresse le programme ETP ?
 - Importance de la situation clinique d'un point de vue épidémiologique (nombre de personnes affectées, morbidité, homogénéité de la population)
 - Existence de recommandations professionnelles ou une littérature scientifique ou un consensus professionnel
- Quel est le **public cible** du programme ETP ?
 - Critères d'inclusion (cliniques, sociaux,...) et de priorités
 - Description de la population (stades de la maladie et évolution, âge, existence de polyopathologies ou situations de vulnérabilité psychologique et sociale et repérage et prise en charge)
 - Résultats attendus pour les patients et leurs proches.
- Quelles sont les **compétences attendues** chez le patient et les proches ?

Compétences d'autosoins	
Comprendre, s'expliquer	Comprendre son corps, sa maladie, s'expliquer la physiopathologie, les répercussions socio-familiales de la maladie, s'expliquer les principes du traitement
Repérer, analyser, mesurer	Repérer des signes d'alerte des symptômes précoces, analyser une situation à risque, des résultats d'examen, prendre en compte les résultats d'une automesure
Faire face, décider	Connaître, appliquer la conduite à tenir face à une crise, décider dans l'urgence
Résoudre un problème de gestion de sa vie et de sa maladie	Adapter des doses de médicaments, initier un autotraitement, aménager un environnement, un mode de vie, favorables à sa santé (équilibre diététique, activité physique,...)
Pratiquer, faire	Réaliser des gestes techniques et des soins
Compétences d'adaptation	
Image de soi	Se connaître soi-même, avoir confiance en soi
Sentiment d'auto-efficacité	Savoir gérer ses émotions, développer un raisonnement créatif et une réflexion critique, développer des compétences en matière de communication et de relations interpersonnelles
Formalisation d'un projet	Se fixer des buts à atteindre et faire des choix ; S'observer, s'évaluer et se renforcer.
Utiliser les ressources du système de soins	Savoir où et quand consulter, qui appeler, rechercher l'information utile ; faire valoir ses droits (travail, école, assurances...) ; participer à la vie des associations de patients

Lieux, intervenants impliqués et modalités de coordination

- Par qui est constituée l'équipe ? Quelle est la place des patients et associations dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de l'ETP ? Quels sont les modalités de coordination entre les divers professionnels et les lieux ? Quelle stratégie de formation des professionnels impliqués dans l'ETP pour acquérir les compétences nécessaires ?
- Dans quel lieu est dispensé l'ETP ? Y a-t-il des spécificités en termes d'apprentissage pour le patient selon les lieux ?



Contenu, planification et organisation des séances ETP

- Quelles **modalités de mise en œuvre** de l'ETP peuvent être recommandées (séances collectives, individuelles et/ou en alternance) ?
- Quel est le **type d'ETP** proposé ? Définition du nombre de séances, heures, rythme.

ETP initiale	Elle suit l'annonce du diagnostic ou une période de vie avec la maladie, sans prise en charge éducative
ETP de suivi régulier (ou de renforcement)	Elle fait suite à une ETP initiale, une forme d'ETP continue qui permet de consolider les compétences du patient et les actualiser en lien avec l'évolution de sa maladie et des traitements, afin d'encourager le patient dans la mise en œuvre de ses compétences et soutenir ses projets de vie.
ETP de suivi approfondi (ou de reprise)	Elle est nécessaire en cas de difficultés dans l'apprentissage, de non-atteinte des compétences, de modification de l'état de santé du patient ou lors du passage des âges de l'enfance et de l'adolescence

- Quel est le **mode d'entrée** des patients dans l'ETP ? Qui propose l'ETP initiale, de suivi régulier ou de renforcement ?
- Quelle est la **taille d'un groupe de patients** avec ou sans leurs proches et quels sont les **critères de constitution** ?
- Quels sont les **principes éducatifs** recommandés pour faciliter l'apprentissage significatif du patient ? Quelles sont les **techniques pédagogiques** recommandées pour faciliter l'apprentissage des patients ? Quels sont les **outils** pour élaborer le diagnostic éducatif, développer les compétences, et faciliter leur transfert par le patient dans sa vie quotidienne, évaluer les acquisitions ?



Pour accéder aux catalogues d'outils pédagogiques, consultez la [plateforme régionale d'appui à l'ETP](#) de votre région.

- Quelle est la base minimale matérielle nécessaire pour dispenser une ETP de qualité ? (locaux, supports, ressources éducatives, conditions d'intégration de l'éducation thérapeutique dans l'organisation des soins du moment,...).
- Quels enregistrements sont nécessaires à la continuité des soins et à l'évaluation des progrès de la personne (supports d'informations, synthèse, destinataires, accord du patient,...) ? Quels éléments d'évaluation pour rendre compte d'une gestion optimale de la maladie, du traitement,... ? Quels sont les techniques, et outils d'évaluation pour apprécier les acquis des patients en cours ou à l'issue de l'éducation thérapeutique ?
- Quel système de valorisation de l'éducation thérapeutique pour assurer son développement auprès des professionnels ? (reconnaissance de publications, de communications, prise en compte dans le parcours professionnel, financement d'études dédiées,...), des patients ? (valorisation des acquis, relais, communication, ...)



HAS. [Guide méthodologique](#). Structuration d'un programme d'éducation thérapeutique du patient dans le champ de la maladie chronique. 2007.



01 Modalités de soumission

Les programmes d'éducation thérapeutique doivent être **déclarés auprès de l'Agence Régionale de Santé** dont dépend l'équipe hospitalière porteuse du programme. Depuis le 01 janvier 2021, le **régime des autorisations** de programme ETP a été **remplacé par un régime de déclaration**. La déclaration des programmes se fait par **voie dématérialisée** afin de permettre aux structures la saisie d'un **dossier simplifié**, qui doit néanmoins **respecter les [exigences réglementaires](#)**.

La déclaration doit être accompagnée obligatoirement :

- De la **charte d'engagement** signée par tous les intervenants,
- D'un exemplaire du support utilisé pour le **bilan éducatif partagé**
- De l'attestation sur l'honneur de conformité aux exigences réglementaires qui est intégrée au formulaire.



Le formulaire de déclaration du programme ETP comprendra les champs suivants : identification de la structure d'accueil, profil du coordonnateur, composition de l'équipe intervenante, descriptif du programme, coordination interne et externe, confidentialité du programme, évaluation du programme et transparence sur les financements.

Pour déclarer un programme ETP auprès de l'ARS, cliquer [ici](#).

02 Analyse du dossier de déclaration

L'ARS dispose d'un **délai de 2 mois** à compter de la réception du dossier pour statuer sur la **complétude** du dossier : soit elle délivre un **accusé de réception** qui vaut **déclaration**, soit elle demande les pièces manquantes. Dans un second temps, l'ARS dispose d'un délai de 2 mois pour se prononcer sur la conformité du programme, le coordonnateur a un délai de 30 jours pour régulariser la situation.

La déclaration d'un programme ETP n'a **pas de durée de validité** et ne vaut pas [financement](#) qui nécessite une procédure distincte.

03 Et après...

Le programme ETP doit faire l'objet d'un rapport d'activité annuel, d'une [auto-évaluation annuelle](#) et une [évaluation quadriennale](#) doit être transmise à l'ARS.

Par ailleurs, en cas de changement de coordonnateur, des objectifs du programme ou de la source de financement, le programme ETP devra être de nouveau soumis à une procédure de déclaration.





01 Élaborer un bilan éducatif partagé (BEP)

Le diagnostic éducatif est indispensable à la connaissance des patients, à l'**identification de ses besoins** et de **ses attentes** et à la **formulation** avec lui des **compétences à acquérir** ou à mobiliser et à maintenir en tenant compte des priorités du patient.

Accéder aux connaissances, représentations, ressenti du patient	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier ce que le patient sait et croit sur sa manière de gérer sa maladie, • évaluer les connaissances du patient sur la maladie, les explications de sa survenue, son évolution et son caractère de gravité, • Identifier les conditions de vie et de travail • Évaluer les savoir-faire du patient : comment se soigne-t-il et utilise les médicaments ?
Reconnaître la manière de réagir du patient à sa situation	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les réactions comportementales (recherche d'informations, d'aide,...), cognitif (évaluation de la situation), émotionnel (peur, colère, anxiété) • Identifier la perception et l'évaluation des facteurs de stress, de vulnérabilité, de ses ressources sociales • Être attentif à la fragilité lors de l'avancée en âge
Reconnaître le rôle protecteur ou non des facteurs socio-environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier la perception de ses ressources (optimisme, auto-efficacité, etc.) ou de facteurs défavorables (anxiété, dépression, etc.) • Identifier ses besoins, ses attentes, ses croyances, ... • Déterminer avec le patient les facteurs limitant et facilitant l'acquisition des compétences • Identifier les situations de précarité ou de risque social
Chercher à connaître ce que le patient comprend et attend	<ul style="list-style-type: none"> • Préciser avec le patient sa perception et sa compréhension de l'ETP intégrée à la stratégie de soins • Identifier les difficultés de lecture, un handicap sensoriel, des troubles cognitifs, etc.
Favoriser l'implication du patient, soutenir sa motivation	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte de ses demandes et de ses projets • Permettre au patient de s'approprier le programme ETP • Hiérarchiser avec le patient ses priorités d'apprentissage en tenant compte d'une planification progressive • Soutenir les pratiques d'auto-évaluation gratifiante pour le patient

02 Définir un programme personnalisé d'ETP avec priorités d'apprentissage

A la fin de la séance d'élaboration du diagnostic éducatif, **formuler avec le patient les compétences à acquérir** au regard de son projet et de la stratégie thérapeutique. Les communiquer sans équivoque au patient aux professionnels impliqués dans la mise en œuvre et le suivi du patient.



HAS. Recommandations. Education Thérapeutique. Comment la proposer et la réaliser ? 2007.



03 Planifier et mettre en œuvre les séances d'ETP

- Sélectionner les **contenus** à proposer lors des séances d'ETP, les **méthodes et techniques d'apprentissage**.
- Proposer, selon les possibilités locales, les besoins et préférences du patient, une **planification des séances d'ETP** et en convenir avec le patient. Elles peuvent être prévues d'emblée dans la planification individuelle, soit planifiées en cours de déroulement du programme en fonction des besoins du patient.

Les séances collectives



Au min 3 personnes – au max 6 à 8 enfants ou 8 à 10 adultes



45 min chez l'adulte, plus courte chez l'enfant avec des pauses



Rassemblent des patients avec des objectifs éducatifs similaires

Propices aux partages d'expérience



Les séances individuelles



30 à 45 minutes



Permettent une meilleure adaptation à la réalité de vie du patient

Favorisent l'accessibilité aux séances, notamment pour les patients ayant une dépendance physique ou cognitive

Ressources	Exemples
Techniques de communication	Écoute active, empathie, attitude encourageante, entretien motivationnel, lors du diagnostic éducatif, au cours du suivi, pour initier un changement et soutenir sa motivation au fil du temps
Techniques pédagogiques	Exposé interactif, étude de cas, table-ronde, simulation de gestes et techniques, travaux pratiques, ateliers, activités sportives, jeu de rôle, témoignages,...
Outils	Affiche, classeur-imagier, bande audio ou vidéo, brochure,...



04 Réaliser une évaluation individuelle de l'ETP

L'objectif de l'évaluation individuelle est de **mettre en valeur les transformations intervenues** chez le patient (acquisition de compétences, vécu de la maladie au quotidien, autodétermination), **d'actualiser le diagnostic éducatif** initial, **proposer au patient une nouvelle offre d'ETP** en fonction de ses besoins.

Permettre au patient d'exprimer son point de vue sur l'ETP	Déroulement, contenu du programme individuel d'ETP, organisation, techniques pédagogiques, ... Place prise par le patient dans sa relation avec les professionnels et dans la coordination des activités
S'assurer de la pertinence du BEP et de l'acquisition des compétences	Le BEP avait-il fait ressortir les éléments pertinents ? Les compétences étaient-elles précises ? Le contenu, les techniques étaient-ils adaptés à l'acquisition des diverses compétences ?
Permettre au patient d'exprimer son vécu de la maladie	Ressenti du patient sur les bénéfices de l'ETP Sentiments et vécu du patient à propos du soutien des proches, de la pression sociale et environnementale



Objectifs de l'auto-évaluation annuelle

Elle permet de mettre en lumière les forces et les faiblesses du programme ETP par une analyse qualitative et quantitative et améliorer les pratiques, le contenu du programme, son organisation, le partage d'informations et la coordination.

Étapes de l'auto-évaluation annuelle

1

Choix des objets d'évaluation

Pour la 1^{ère} année : analyser au minimum l'activité globale (patients engagés, séances réalisées,...) et débiter l'analyse du processus de mise en œuvre du programme (organisation, déroulement, BEP, existence d'un dossier ETP par patient)

Pour les années suivantes : poursuivre l'analyse de l'activité globale, approfondir l'analyse du processus et élargir l'analyse de l'atteinte des objectifs du programme ETP

Actions : définir chaque année des priorités d'évaluation en lien avec les objectifs du programme définis au moment de l'élaboration du programme (plus les conclusions de l'auto-évaluation précédente et le rapport d'activité pour les années suivantes), identifier les préoccupations de l'équipe et des patients et les inclure dans les priorités d'évaluation, sélectionner des objets d'évaluation et les réajuster si besoin

2

Recueil des données

Actions : Traduire les objets d'évaluation retenus par une ou plusieurs questions ouvertes d'auto-évaluation, s'interroger sur les informations nécessaires permettant de répondre aux questions d'auto-évaluation choisies, rechercher la source de données qui peuvent fournir les informations nécessaires, définir la façon dont l'information sera recueillie et recueillir les données déjà existantes

3

Identification des forces, des faiblesses, des difficultés de mise en œuvre du programme et hiérarchisation des propositions d'amélioration

Actions : Analyser et interpréter les données recueillis, en y associant si possible les patients, associations et professionnels impliqués dans le parcours de soins ; s'accorder sur les points forts et faibles du programme ETP ; identifier les actions d'amélioration et les hiérarchiser collectivement

4

Mis en œuvre des actions d'amélioration

Actions : S'accorder sur les conclusions de l'auto-évaluation et le plan d'actions d'amélioration de la qualité du programme, rassembler les principales données issues de l'auto-évaluation et rédiger un rapport d'auto-évaluation, définir les modalités de mise à disposition du rapport aux bénéficiaires, mettre en œuvre les actions décidées, s'organiser pour assurer le suivi de la mise en œuvre des améliorations, se questionner en équipe sur la manière de conduire la prochaine auto-évaluation





Auto-évaluation de l'activité globale

Les bénéficiaires du programme ETP	Nombre de patients engagés dans un programme ETP, Proportion de patients complétant l'ensemble du programme personnalisé qui leur est proposé, Profil des bénéficiaires avec les caractéristiques sociodémographiques et médicales
Les activités éducatives	Nombre de séances d'ETP réalisées, Nombre moyen de patients par séance, Types de séances (BEP, séances ETP collectives et individuelles, séance évaluation individuelle, séance de reprise), Thèmes des séances, quantité horaire du programme
Les intervenants dans la mise en œuvre du programme	Nombre d'intervenants engagés dans la mise en œuvre des séances d'ETP en équivalents temps plein, Formations des intervenants : compétences pour dispenser une ETP, connaissance de la maladie et de ses traitements, Temps dédié par intervenant : préparation, animation, synthèse des séances, partage des informations avec les autres intervenants

Auto-évaluation du processus du programme

Le parcours éducatif du patient	Proportion de patients : engagés ayant bénéficié d'une séance individuelle de BEP, engagés et en cours de réalisation de leur programme personnalisé, engagés ayant une séance d'évaluation individuelle, à qui ont été proposées d'autres séances à l'issue de leur programme personnalisé
Le partage d'informations	Type d'échanges avec les intervenants impliqués dans la prise en charge des patients, existence de dossier ETP/synthèses écrites pour chaque patient engagé
Les activités éducatives	Contenu et outils des séances, définition du déroulé de chaque séance, animation des séances, méthodes et techniques pédagogiques favorisant l'interactivité, implication des patients
L'organisation et la coordination du programme	Accessibilité du programme aux patients et à leur entourage (temporelle, géographique, durée), organisation et gestion du planning des patients et des intervenants, organisation et gestion des locaux, coordination au sein de l'équipe ETP

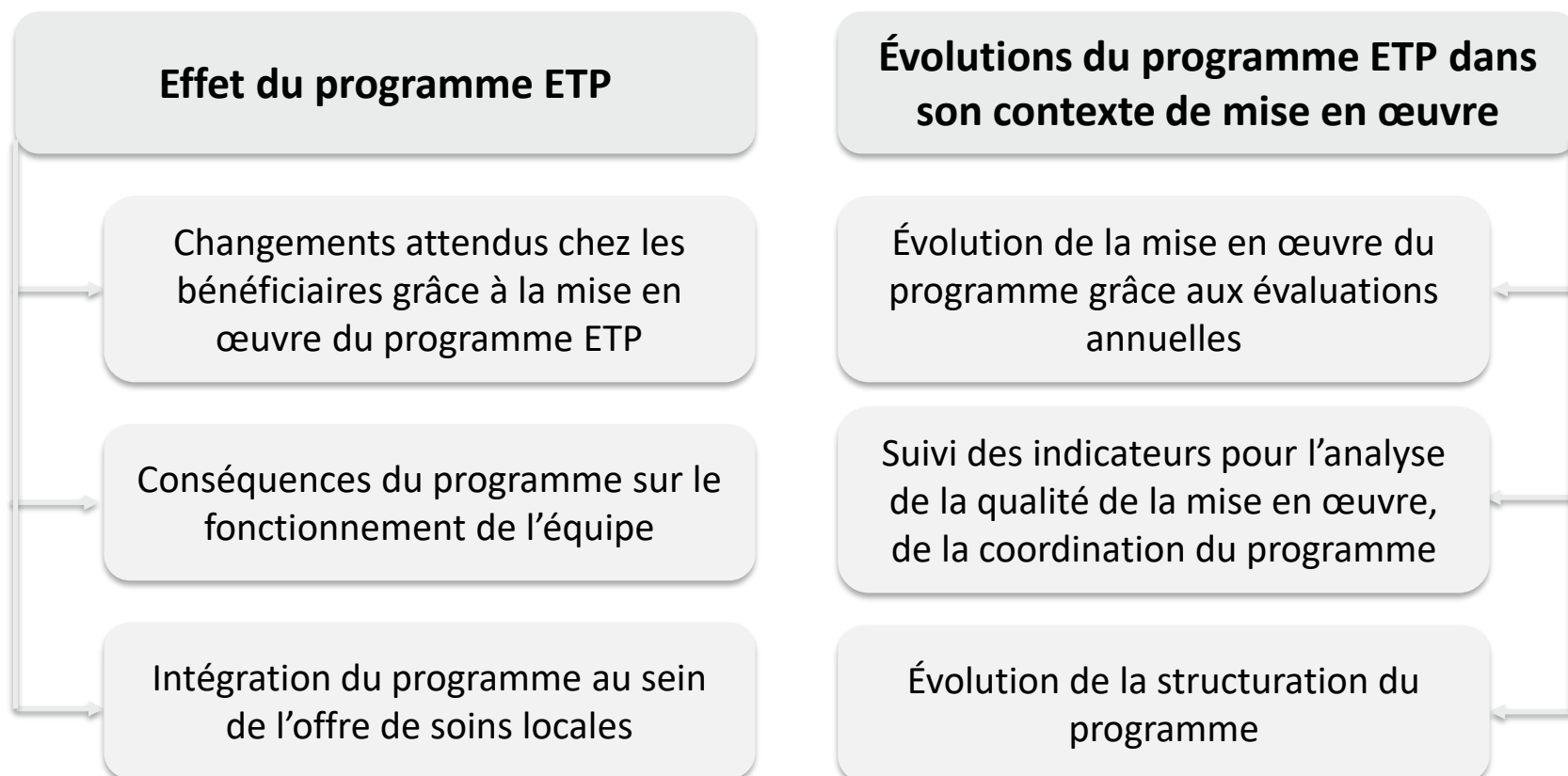
Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs du programme

L'atteinte des objectifs pour les patients	Atteintes des objectifs (connaissances, compétences d'autosoins et d'adaptation), changements dans la vie quotidienne des patients, appréciations des facteurs facilitants
La satisfaction des patients concernant le programme dans sa globalité	Déroulement du programme (planification des séances, prise en compte des besoins), utilité perçue des séances par les bénéficiaires dans la gestion de la maladie, la vie quotidienne et en terme de qualité de vie
La satisfaction des intervenants concernant le programme dans sa globalité	Changements dans les pratiques et le comportement, Perception du besoin d'actualiser le contenu du programme ETP ou son organisation
La satisfaction des professionnels impliqués dans le parcours de soins du patient	Accessibilité et déroulement du programme, Perception de l'utilité des séances et de leur contenu, Confiance dans les intervenants dans le programme ETP
La connaissance du programme dans l'environnement local	Population concernée Modalités d'accès aux bénéficiaires



- L'évaluation quadriennale permet aux équipes et coordonnateurs de continuer à s'engager sur des actions de pérennisation d'amélioration des changements nécessaires à la poursuite du programme. Le rapport d'évaluation permet aux bénéficiaires, associations de patients, professionnels de santé, de mieux connaître l'offre locale de programme ETP et sa qualité. **Le rapport d'évaluation doit être communiqué à l'ARS dans lequel le programme ETP a été déclaré tous les 4 ans.**

1. Analyse combinée des effets et des évolutions du programme ETP



2. Conclusions de l'analyse des effets et des évolutions du programme ETP

Constats communs aux deux analyses et constats propres à chaque analyse

Actions d'amélioration communes aux deux analyses et propres à chaque analyse

3. Décision concernant la poursuite du programme ETP

Analyse des marges de progression attendues et de la faisabilité des actions

Conclusion sur une décision d'avenir pour le programme

4. Rapport d'évaluation quadriennale



HAS. Guide méthodologique. Évaluation quadriennale d'un programme d'éducation thérapeutique du patient : une démarche d'auto-évaluation. 2014. Pour obtenir une aide à la rédaction d'un rapport synthétique d'évaluation quadriennale, contacter l'équipe BRAIN-TEAM : mission@brain-team.fr



Les compétences sont divisées en **3 domaines** : techniques, relationnelles et pédagogiques, et organisationnelles ; elles-mêmes regroupées en **4 sous-domaines**. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et peut être complétée selon les contextes, les situations, les acteurs, les projets.






**Formations « ETP » &
« Coordination ETP »**

 Paris ou à distance en e-learning



**Formations « ETP » &
« Coordination ETP »**

 Paris, Marseille, Rennes, Orléans,
Nancy, Bordeaux, Lille



**Formations « ETP » &
« coordonner un programme ETP »**

 Paris ou à distance en e-learning




**Formations « dispenser l'ETP » &
« coordonner et piloter un
programme ETP »**

 Paris ou à distance en e-learning




**Formations « ETP » &
« coordinateur de programme ETP »**

 Poitiers




**Formations « Se former à l'ETP » &
« coordonner un programme ETP »**

 Toulouse



**Formations « Dispenser l'ETP » &
« Coordonner un programme ETP »**

 Paris



**Formations « Pratiquer l'ETP » &
« coordonner l'ETP »**

 Lille ou intra-établissement

Les pôles régionaux d'appui à l'ETP proposent également des formations en ETP pour les acteurs du territoire : [Pour en savoir-plus](#)



Pour obtenir l'annuaire des organismes de formation en ETP avec le coût et les prochaines sessions, contactez l'équipe BRAIN-TEAM : mission@brain-team.fr





Qu'est-ce qu'un pôle régional d'éducation thérapeutique ?

Les plateformes régionales d'appui à l'éducation thérapeutique ont un rôle d'expertise, d'incubation et de médiation en ETP.

Leurs missions consistent à **mettre en lien** les différents acteurs des territoires (patients, associations, professionnels de santé, institutions, UTEP, réseaux de santé) afin d'impulser le développement de l'ETP sur le territoire, **favoriser les échanges** sur les pratiques et la coopération, **accompagner** dans la conception, la promotion et l'évaluation des programmes ETP, et **promouvoir l'ETP** en facilitant l'accès aux usagers et les réflexions autour de l'ETP.



Qu'est-ce qu'une unité transversale d'éducation thérapeutique ?

Une unité transversale d'éducation thérapeutique, ayant pour dénomination **UTEP ou UTET**, a pour objectif de promouvoir et faciliter le développement de l'éducation thérapeutique des patients (ETP).

Il s'agit d'une unité de ressource pour les équipes soignantes qui souhaiteraient mettre en place un programme ETP en leur apportant un soutien et un appui.

Ces structures sont généralement portées à l'échelle locale par les établissements hospitaliers ou à l'échelle du territoire par les plateformes régionales.

Quels sont les enjeux du développement des UTEP ?

- **Les équipes soignantes** bénéficient d'une **aide méthodologique** dans la **construction d'un programme** éducatif relativement complexe selon les recommandations de la HAS de 2007 et les décrets ultérieurs relatifs, dans la **formation des équipes éducatives** conformément au décret de 2013 et aux compétences nécessaires pour dispenser ou coordonner un programme, ou encore pour **les évaluations** annuelles et quadriennales demandées.
- **Les établissements de santé**, qui doivent **porter des programmes ETP** et **offrir un plan de formation en ETP** du fait de l'inscription institutionnelles de l'ETP dans le parcours de soins, comptent des professionnels dédiés par leur expertise.
- **Les ARS** disposent d'une **interface** directe avec le terrain et un **relai pour assurer le respect des normes de qualité** et diffuser les procédures propres à chaque région.
- **Les patients**, dans une démarche de démocratie sanitaire, sont placés **au cœur du dispositif** par leur implication et deviennent ainsi des **patients experts**.



Cliquez sur le nom de votre région sur la carte pour accéder à l'annuaire des ressources d'accompagnement en ETP de votre région



Quels sont les pôles d'accompagnement ETP en Auvergne-Rhône-Alpes ?



L'IREPS Auvergne-Rhône-Alpes propose des services et ressources pour accompagner les projets visant à améliorer la santé des patients et, plus globalement, leur qualité de vie, par la mise à disposition de ressources et outils pédagogiques en ligne, de conseils méthodologiques et de formations pour les professionnels du territoire.

Tél : 04 72 00 55 70 – Mail : contact@ireps-ara.org



La plateforme Ephora est un site de ressources en ETP réalisé par l'IREPS Auvergne-Rhône-Alpes et animé par les UTEP de la région. Sa mission est de promouvoir et de rendre visible les programmes ETP autorisés par l'ARS Auvergne Rhône-Alpes, ainsi que de favoriser le partage d'expériences entre les différents acteurs.

Quelles sont les UTEP en Auvergne Rhône-Alpes ?

UTEP CHU Clermont-Ferrand

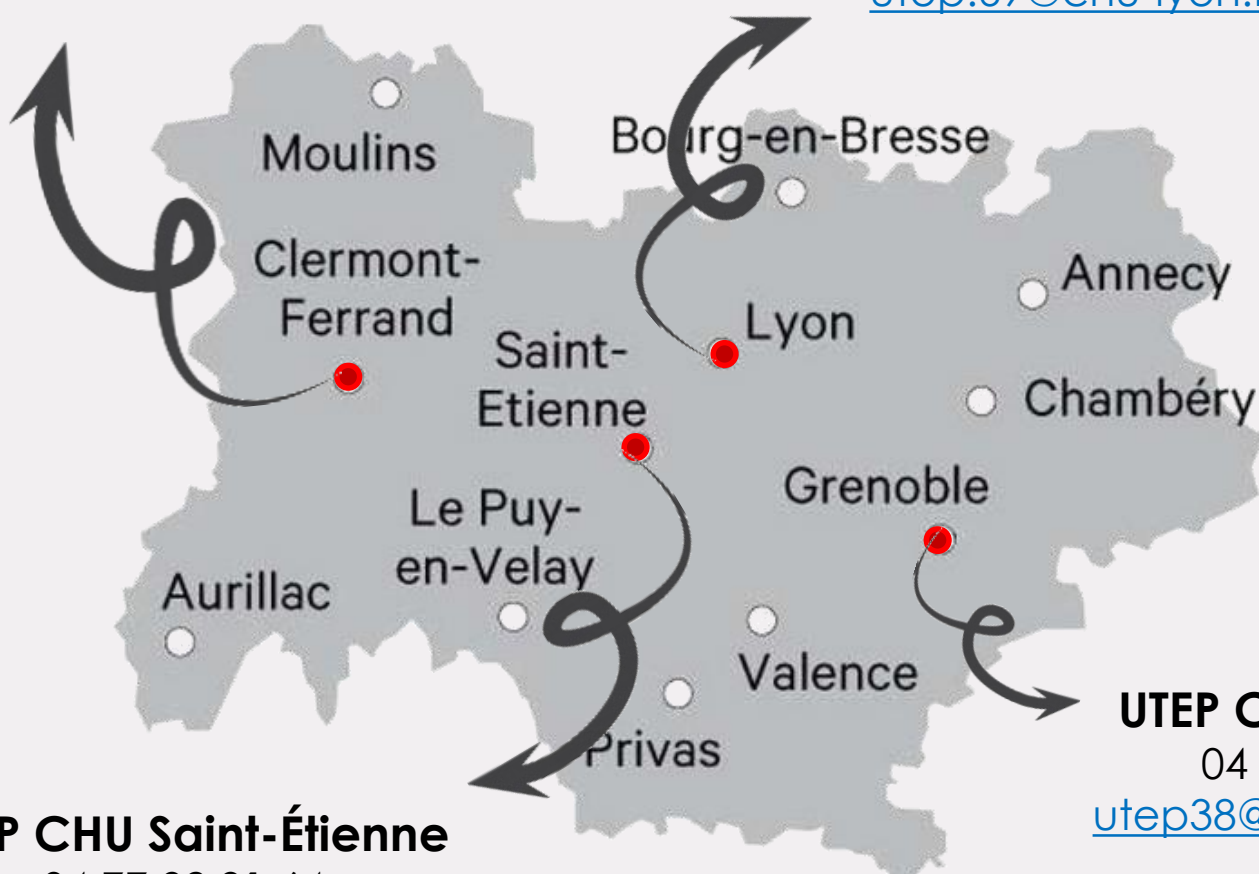
04 73 75 03 58

utep63@chu-clermontferrand.fr

UTEP CHU Lyon

04 78 86 49 90

utep.69@chu-lyon.fr



UTEP CHU Saint-Étienne

04 77 82 91 64

utep@chu-st-etienne.fr

UTEP CHU Grenoble

04 76 76 57 70

utep38@chu-grenoble.fr



Quels sont les pôles d'accompagnement ETP en Bourgogne Franche-Comté ?



Promotion Santé Bourgogne Franche-Comté soutient le développement des projets du territoire en éducation et promotion de la santé. Leurs équipes accompagnent méthodologiquement dans la conception, la gestion, l'évaluation et la valorisation des projets ainsi qu'à la formation des professionnels et acteurs des secteurs sanitaires, social et éducatif.

Tél : 03 80 66 73 48 – Mail : contact@promotion-sante-bfc.org

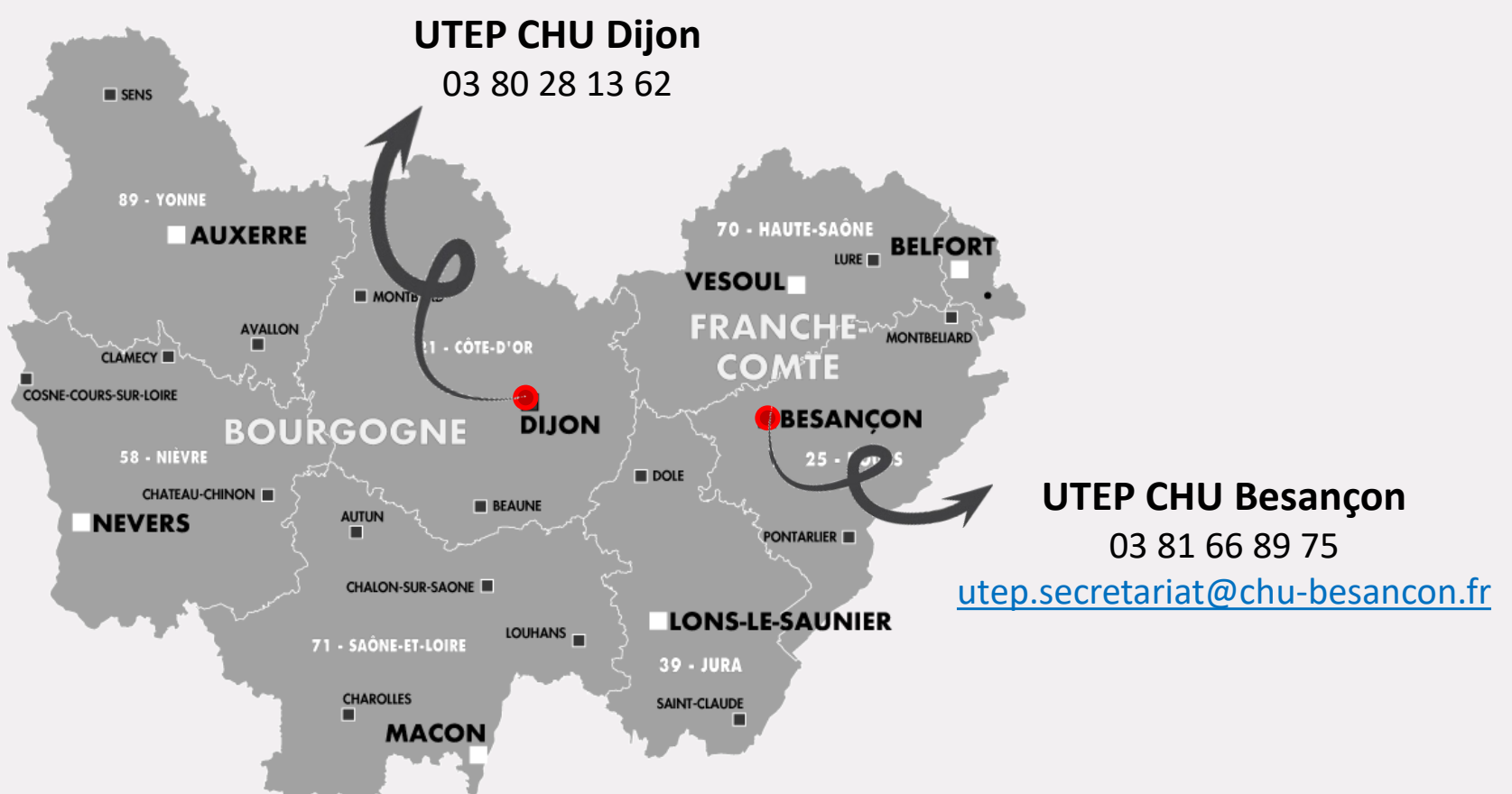


L'Association franc-comtoise pour l'ETP a un rôle dans la promotion de l'éducation thérapeutique des patients atteints de maladies chroniques ou rares auprès des acteurs de santé du territoire issus du monde ambulatoire en coordination avec l'ensemble des acteurs.

Les missions de l'AFCET consistent à accompagner les professionnels dans leur formation en ETP, dans leur réflexion et dans la mise en place de leur projet.

Tél : 03 81 84 54 47 – [Formulaire contact](#)

Quelles sont les UTEP en Bourgogne-Franche-Comté ?



Quels sont les pôles régionaux d'appui ETP en Bretagne ?



Promotion Santé Bretagne propose une offre de formation et de conseil méthodologique pour les projets dans la promotion en santé.

Selon les besoins, l'accompagnement peut varier de la conception en participant à l'écriture du projet jusqu'à la conduite d'une démarche d'évaluation, en passant par l'animation des groupes et la mise à disposition de ressources documentaires. Elle propose également une formation pour dispenser ou coordonner un programme ETP.

Tél : 02 99 50 64 33 – Mail : contact@promotion-sante-bretagne.org

Les plateformes d'appui en ETP ont pour objectif de maintenir une démarche de qualité et de structurer l'offre en ETP du territoire. Elles proposent un accompagnement dans la construction des projets ETP (aide pour les appels à projet, soutien méthodologique et logistique d'un projet, promotion des actions ETP dans la région, etc.).

Dans la région, les plateformes sont divisées par secteur au nombre de 5 :

ETP29
Soutient l'éducation thérapeutique en Finistère
plateforme@etp29.fr

Pôle ETP Bretagne
coordination@poleetpbretagne.fr

UTEP CHU Rennes
02 99 28 93 31
UTEPCHURENNES@chu-rennes.fr

UTEP CH St Brieuc

UTEP CH Dinaur

UTEP CHU Rennes Centre Eugène Marquis

UTET CH Bretagne Sud

UTET CH Bretagne Atlantique

cap autonomie santé
Faciliter, accompagner, simplifier
02 97 30 00 00
contact@capautonomiesante.bzh

Plate-forme ETP 4
02 97 01 99 13
[Formulaire contact](#)

DAC'tiv
Dispositif d'appui à la coordination en Territoires d'Ille-et-Vilaine
plateforme.etp@dactiv.bzh

Quels sont les pôles régionaux d'appui ETP en Centre Val de Loire ?



La FRAPS Centre Val de Loire est un carrefour d'échanges et une plateforme ressource pour les professionnels intervenants dans l'éducation et la promotion de la santé. Elle apporte un conseil méthodologique dans la structuration des projets, propose des formations pour les professionnels, favorise une dynamique intersectorielle et évalue les projets régionaux de santé publique.

Tél : 02 47 37 69 85 – [Formulaire contact](#)



Coordination
régionale | ETP
Centre-Val de Loire

La Coordination Régionale ETP Centre Val de Loire est un pôle régional de ressources, de compétences et d'expertise en ETP ayant pour vocation d'assurer le développement de l'ETP. Elle a pour missions d'aider à la constitution de programmes pour les pathologies rares, de proposer des outils pour améliorer l'évaluation des programmes, de coordonner la formation des professionnels et de favoriser les partages d'expérience entre les acteurs du territoire.

Tél : 07 78 55 98 31 – Mail : latifa.salhi.etpcvl@gmail.com



02 54 45 11 28

[Formulaire contact](#)

UTEP CH Blois

02 54 55 60 72

coordination.utep@ch-blois.fr

UTEP CHR Orléans

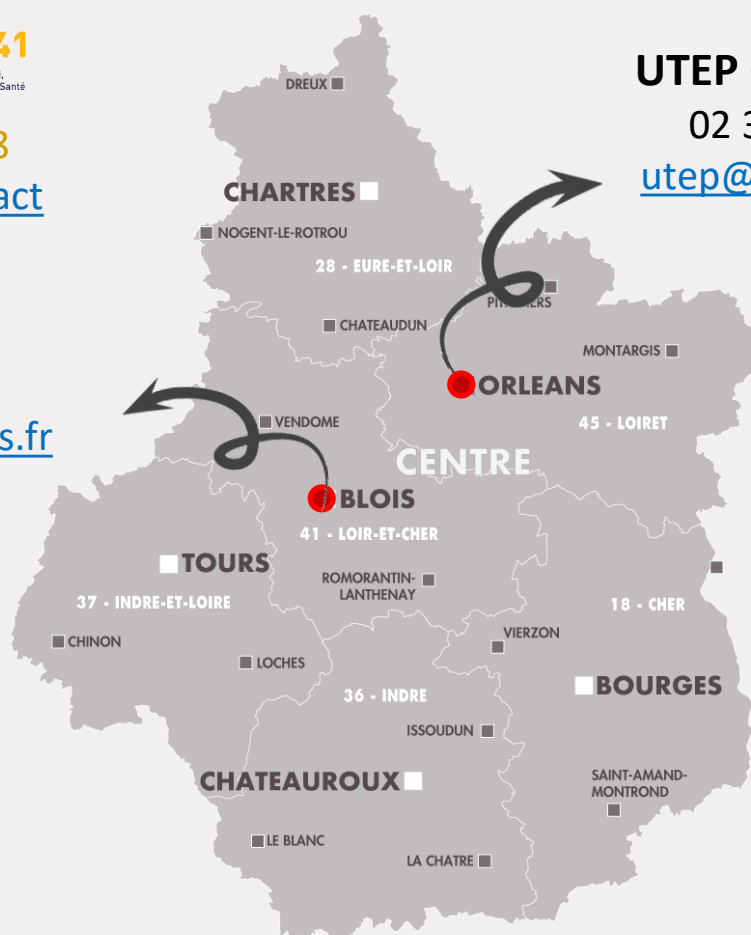
02 38 51 40 45

utep@chr-orleans.fr



02 38 51 13 76

contact@appuisanteloiret.fr



Quels sont les pôles d'accompagnement ETP en Grand Est ?



Promotion Santé Grand Est soutient le développement des projets du territoire en éducation et promotion de la santé. Leurs équipes accompagnent méthodologiquement dans la conception, la gestion, l'évaluation et la valorisation des projets ainsi qu'à la formation des professionnels et acteurs des secteurs sanitaires, social et éducatif.

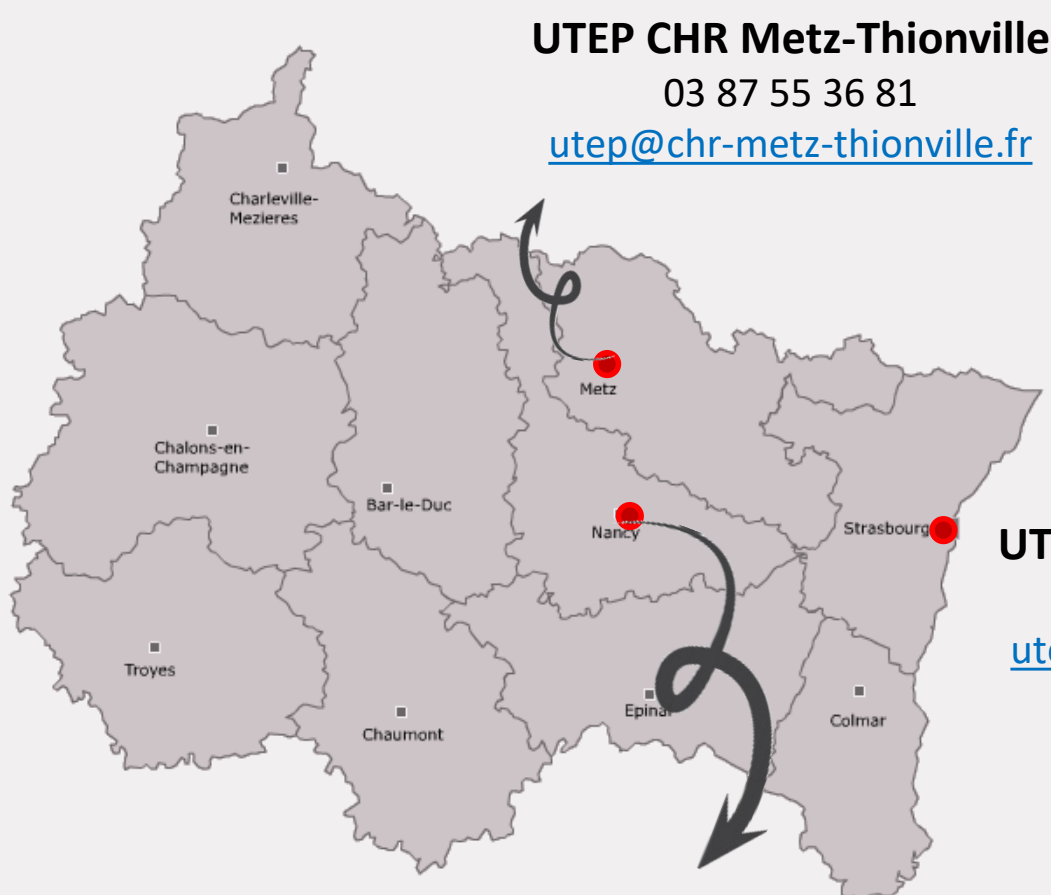
Tél : 03 83 47 83 10 – Mail : contact@promotion-sante-grandest.org



L'espace ressources ETP Grand Est a pour vocation de développer l'ETP dans la région en initiant et en mettant en œuvre les moyens le permettant. La plateforme propose un accompagnement dans la conception, l'évaluation et la promotion des programmes ETP en apportant une expertise méthodologique et en favorisant les échanges entre les différents acteurs en ETP.

Tél : 07 55 67 80 17 – Mail : contact@etp-grandest.org

Quelles sont les UTEP en Bourgogne-Franche-Comté ?



UTEP CHR Metz-Thionville

03 87 55 36 81

utep@chr-metz-thionville.fr

UTEP CHRU Strasbourg

03 88 12 71 47/48

utep@chru-strasbourg.fr

UTEP CHRU Nancy

03 83 15 55 54

education.therapeutique@chru-nancy.fr



Quels sont les pôles d'accompagnement ETP dans les Hauts-de-France ?

Promotion Santé Hauts-de-France est une plateforme de ressources pour améliorer la qualité des interventions et des capacités des acteurs en la matière.



Pour se faire, elle propose un accompagnement en méthodologie et évaluation aux acteurs dans leur projet, et met en lien les acteurs des secteurs éducatifs, sanitaires, médico-sociaux et sociaux.

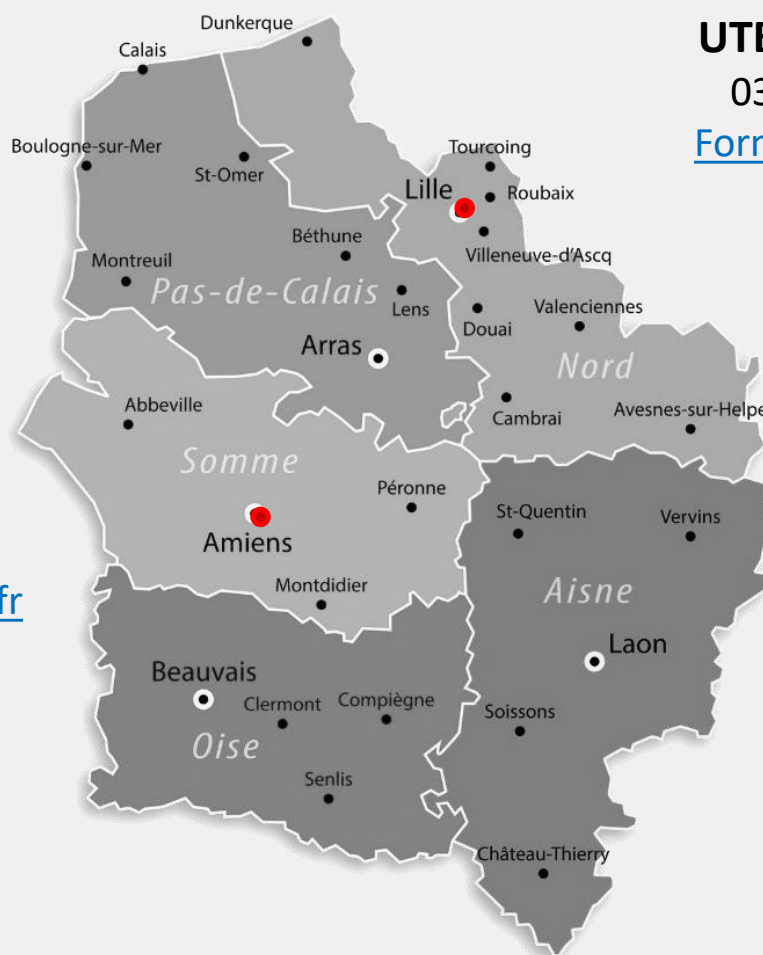
Tél : 06 74 89 49 17 – Mail : contact@promotionsante-hdf.fr

Le CERFEP aide les professionnels à développer l'ETP dans les Hauts-de-France. Il accompagne les coordonnateurs de programme de la conception à l'évaluation de leur projet, construit des outils et référentiels, forme les équipes, encourage les échanges de pratique entre les professionnels en lien étroit avec les patients experts et associations de patients.



Tél : 03 20 16 03 60 – [Formulaire contact](#)

Quelles sont les UTEP en Hauts-de-France ?



UTEP CHRU Lille

03 20 44 52 35

[Formulaire contact](#)

UTEP CHU Amiens

03 22 22 25 90

poledprevention@chu-amiens.fr



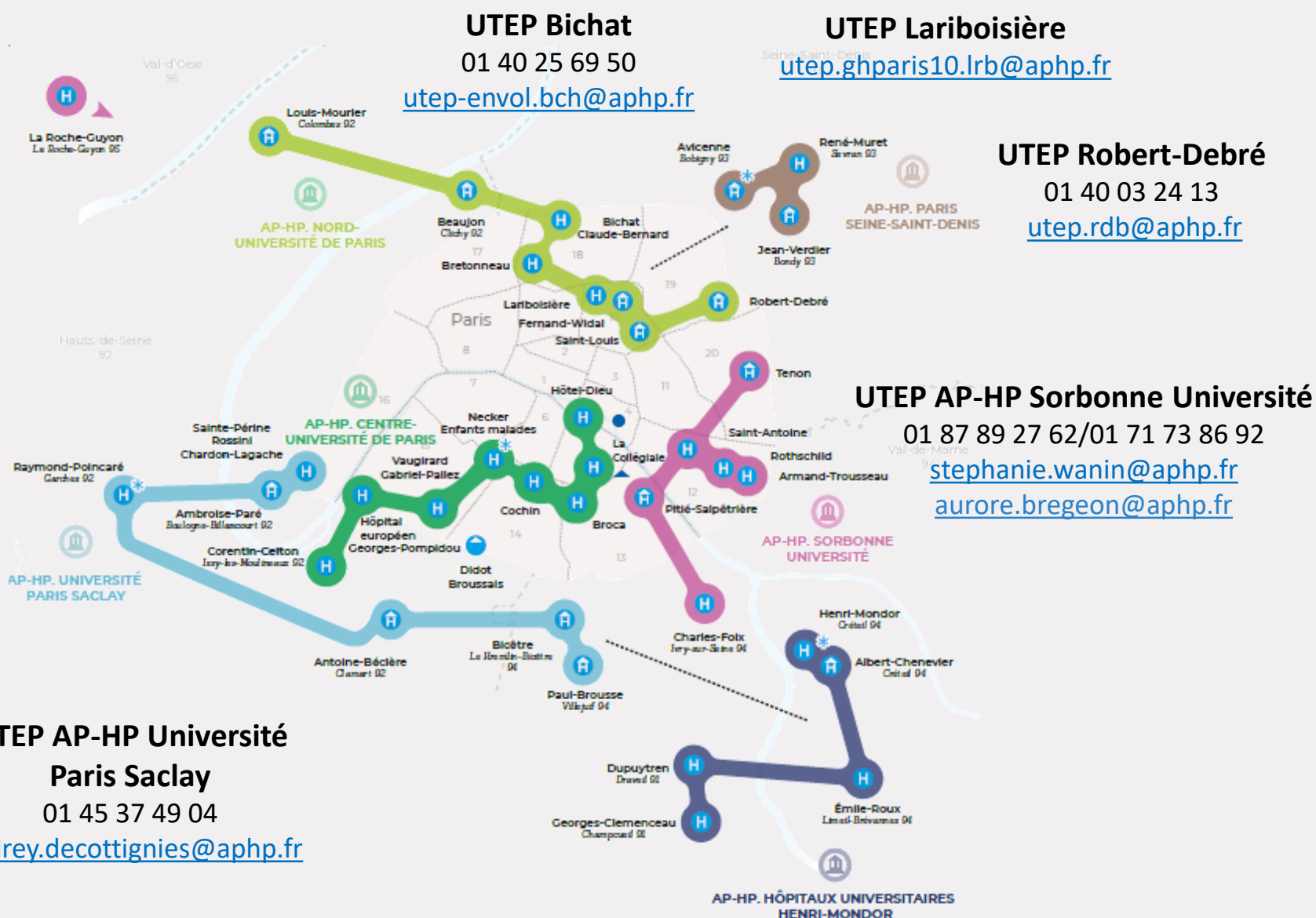
Quels sont les pôles d'accompagnement ETP en Île-de-France ?



Le Pôle de ressources en ETP Île-de-France a un rôle d'expert, d'incubateur et de médiateur dans le développement de l'ETP dans la région et à son intégration dans l'organisation des soins. Il apporte un soutien méthodologique aux équipes et structures dans la conception et la mise en œuvre d'activités ETP, forme les patients intervenants dans les programmes.

[Formulaire contact](#)

Quelles sont les UTEP en Île-de-France ?



Quels sont les pôles d'accompagnement ETP en Normandie ?



Promotion Santé Normandie est une plateforme ressource pour les acteurs du territoire en proposant documentation, formation et conseil méthodologique. L'accompagnement varie selon les besoins des professionnels : conseil pédagogique sur l'animation et l'utilisation d'outils, conseil méthodologique sur la méthodologie de projet, accompagnement méthodologique pour l'organisation du projet et accompagnement dans l'action allant jusqu'à la co-animation d'action éducative et aide à la construction du projet.

Tél : 02 32 18 07 60 – [Formulaire contact](#)



PLANETH Patient
Plateforme Normande d'Éducation Thérapeutique

La Plateforme Normande d'éducation thérapeutique est une association missionnée pour accompagner les acteurs du territoire en conseils méthodologiques dans l'élaboration des programmes ETP et dans leur mise en œuvre ainsi que pour coordonner le parcours ETP des patients en les orientant vers la structure répondant à leurs besoins.

Contact Seine Maritime : 02 35 07 39 93 – info.rouen@planethpatient.fr

Contact Calvados : 02 31 34 00 52 – info14@planethpatient.fr

Quelles sont les UTEP en Normandie ?

UTEP CHU Caen
02 31 27 21 05



UTEP CHU Rouen
02 32 88 92 12
utep@chu-rouen.fr

Quels sont les pôles d'accompagnement ETP en Nouvelle-Aquitaine ?



Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine œuvre pour la promotion et l'éducation en santé dans toutes ses composantes, et notamment l'ETP. Elle accompagne les professionnels en terme de pédagogie, méthodologie de projet, ressources documentaires, réalisation de productions documentaires selon les besoins et mise à disposition de formation. Par ailleurs, elle veille à la mise en lien des acteurs du territoire pour favoriser le partage d'expérience.

Contact : communication@promotion-sante-na.org

Contact Haute-Vienne : 05 55 75 15 08 – Mail : j.boulier@promotion-sante-na.org

Contact Vienne : 05 49 41 37 49 – c.cottineau@promotion-sante-na.org

Contact Gironde : 05 56 33 34 10 – antenne33@promotion-sante-na.org

Contact Pyrénées Atlantiques : 05 59 62 41 01 – m.rolland@promotion-sante-na.org



L'ETHNA vise à améliorer la qualité des programmes ETP et à faciliter leur accès. La plateforme propose une cartographie des programmes de la région et des ressources documentaires (textes de références, boîte à outils, expériences et innovations, ...).

Quelles sont les UTEP en Nouvelle Aquitaine ?

UTEP CHU Bordeaux

05 57 62 32 96

utep@chu-bordeaux.fr

UTEP CHU Poitiers

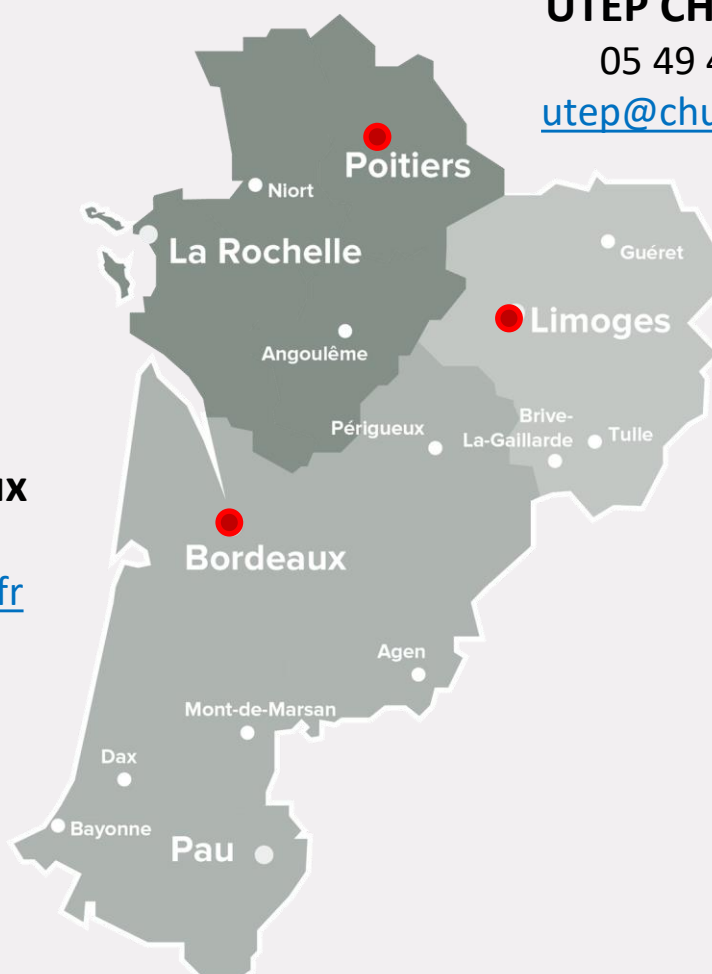
05 49 44 48 18

utep@chu-poitiers.fr

UTEP CHU Limoges

05 55 05 89 96

uttep87@chu-limoges.fr



Quels sont les pôles d'accompagnement ETP en Occitanie ?

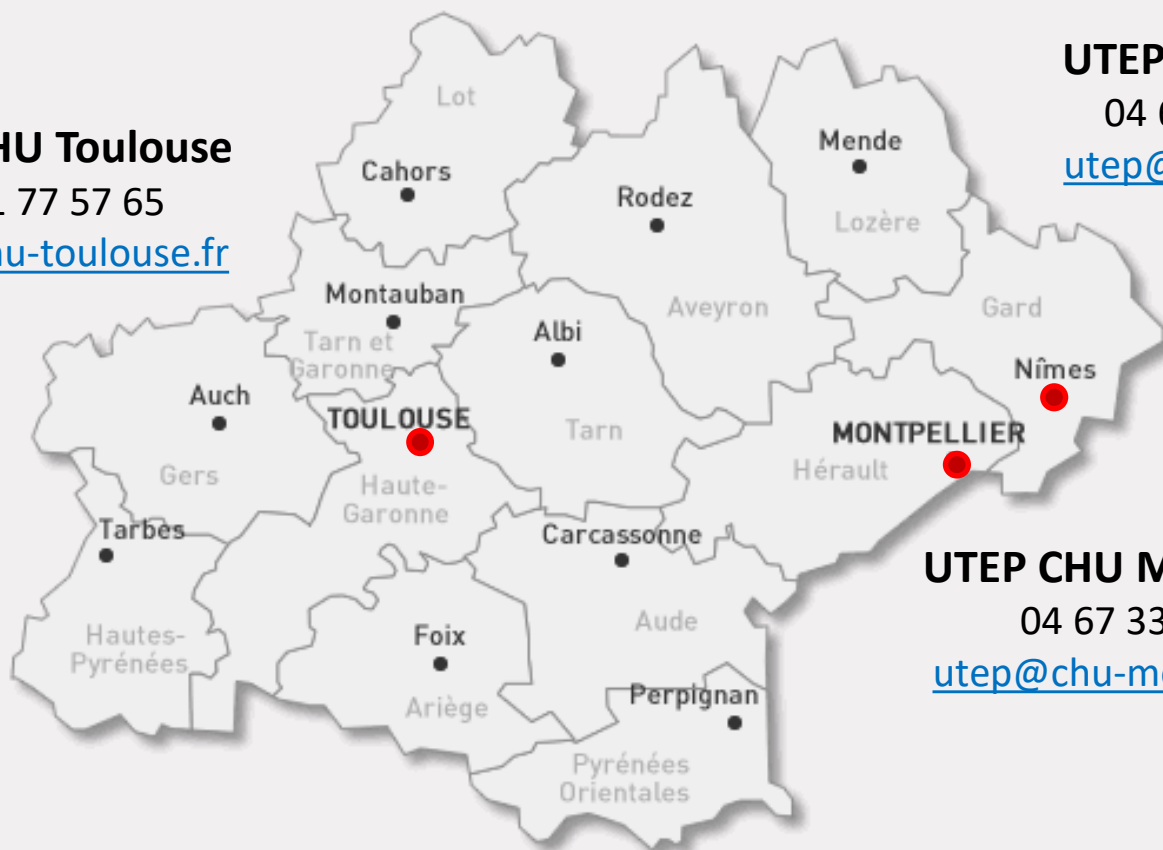


Promotion Santé Occitanie vise à soutenir les démarches en éducation et promotion de la santé des acteurs du territoire. Leurs missions consistent à apporter un appui méthodologique aux porteurs de projets (analyse de situation, élaboration, mise en œuvre et évaluation), à développer la formation des professionnels et proposer un appui documentaire.

Tél : 05 61 77 86 86 – Mail : siege@promotion-sante-occitanie.org

Quelles sont les UTEP en Occitanie ?

UTEP CHU Toulouse
05 61 77 57 65
utep@chu-toulouse.fr



UTEP CHU Nîmes
04 66 68 34 12
utep@chu-nimes.fr

UTEP CHU Montpellier
04 67 33 59 39
utep@chu-montpellier.fr

Quels sont les pôles d'accompagnement ETP en Pays de la Loire ?



L'IREPS Pays de la Loire œuvre pour la promotion et l'éducation en santé, et notamment à l'ETP.

Elle propose un accompagnement en conseil méthodologique (diagnostic, écriture, sélection des outils, évaluation), une offre de formation ainsi qu'une coordination territoriale notamment en favorisant les échanges de pratiques des acteurs régionaux.

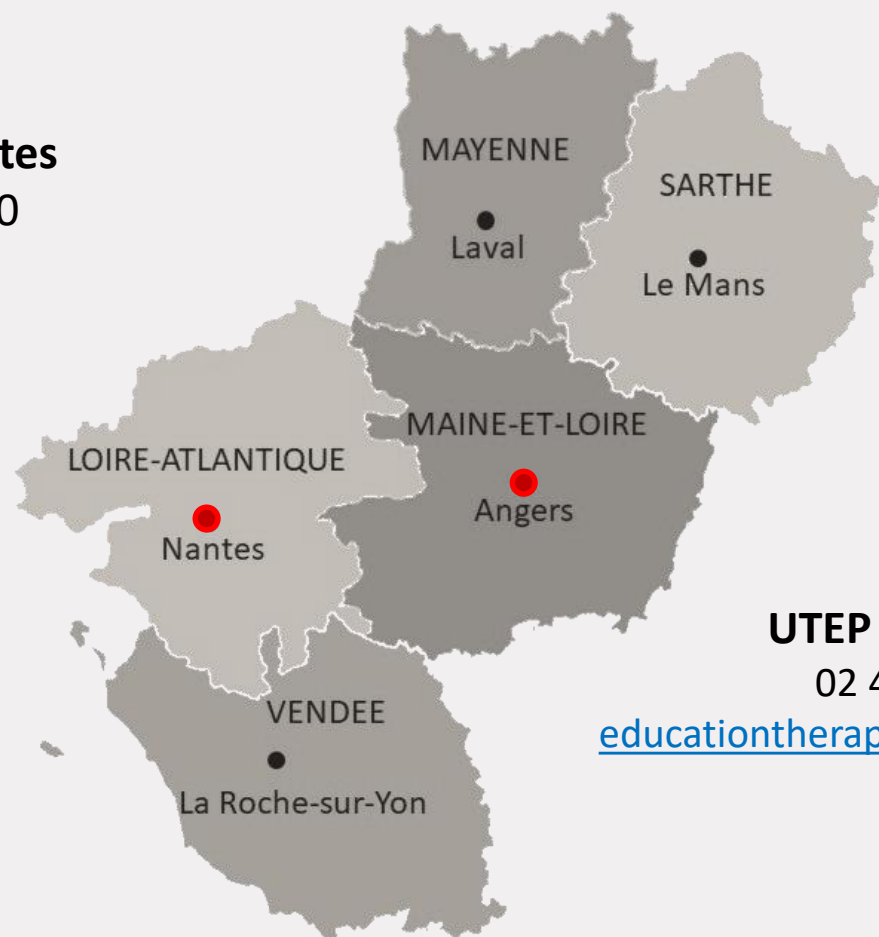
Contact Loire-Atlantique : 02 40 31 16 90 – ireps44@irepspdl.org

Contact Maine-et-Loire : 02 41 05 06 49 – ireps49@irepspdl.org

Quelles sont les UTEP en Pays de la Loire ?

UTEP CHU Nantes

02 40 84 69 20



UTEP CHU Angers

02 41 35 36 80

educationtherapeutique@chu-angers.fr

 Quels sont les pôles d'accompagnement ETP en Provence-Alpes-Côte-D'azur ?

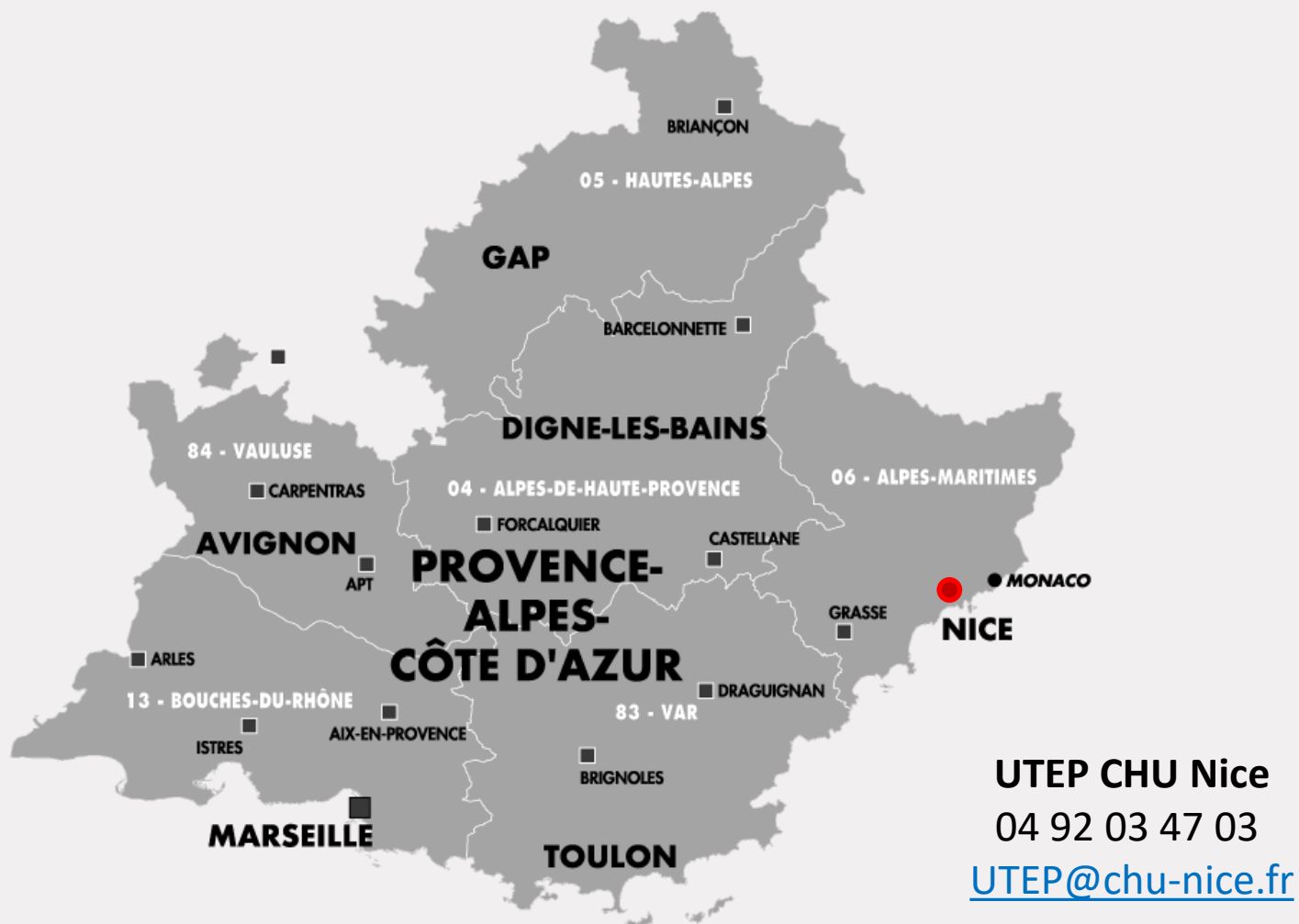


Le cres PACA est un dispositif de soutien régional en éducation et promotion de la santé. Il apporte, aux acteurs territoriaux porteurs de projet, une offre de services variée : formation, conseil méthodologique, base de données et communication. Les axes d'accompagnement en ETP vont de l'élaboration du programme à son déploiement : rédaction du dossier, construction des contenus pédagogiques, évaluation des compétences du patient, choix des outils, animation des séances, évaluation du projet et communication.

Contact Alpes-Maritimes : 04 93 18 80 78 – [Formulaire contact](#)

Contact Bouches-du-Rhône : 04 91 81 68 49 – [Formulaire contact](#)

 Quelles sont les UTEP en Provence-Alpes-Côte-D'azur ?



Il appartient aux pouvoirs publics (ARS, CPAM) sur la base des financements qui leur sont octroyés, de financer les programmes d'ETP qui répondent aux priorités régionales. L'enjeu est celui de la qualité de l'offre et de son déploiement harmonisé sur le territoire.

Les Agences Régionales de Santé

Les fonds qui permettent aux ARS de financer les programmes d'ETP sont fusionnés dans le Fonds d'Intervention Régional (FIR). Ces crédits sont versés à la structure porteuse du programme qui a reçu l'autorisation. Des financements sont aussi dirigés vers des structures d'appui, telles que les Pôles de Ressources en ETP, les Unités Transversales d'Education du Patient ([UTEP](#), [UTET](#)), les [plateformes de ressources en ETP](#).

Dans un contexte budgétaire contraint, les ARS orientent leur financement en fonction des priorités régionales fondées sur l'état de santé de la population. Les actions innovantes sont le plus souvent financées via des appels à projets ciblés, notamment lorsque les besoins de la population ne sont pas couverts.

Les financements peuvent prévoir :

- la **formation de 2 professionnels à hauteur de 1 000 €** sur justificatif
- un **forfait de 250 € par patient** pour les séances d'ETP (vu en Soins Externes d'un établissement de santé avec dégressivité à partir de 100 patients). Les établissements de santé qui pratiquent un programme ETP à 100 % en hospitalisation (complète ou de jour) ne sont pas éligibles au forfait patient ETP sur le FIR.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

La CPAM développe une politique de prévention et de promotion de la santé ainsi qu'une politique d'action sanitaire et sociale. Dans ce cadre, le financement de l'ETP passe par le Fond National de Prévention et d'Education en Information Sanitaire (FNEIPS).

Les fondations d'entreprise

Les fondations d'entreprise, comme la Fondation Maladies Rares ou la Fondation de France, ont dans leurs missions de participer à l'amélioration de la qualité de vie des patients. Des projets liés à l'ETP sont parfois à l'origine d'appels à projets.

Mission Maladies Rares DGOS

Dans le cadre des PNMR (Plans Nationaux Maladies Rares), la DGOS lance régulièrement depuis 2019 des appels à projet afin de soutenir la réalisation ou l'actualisation de programme ETP pour les maladies rares.



Pour en savoir plus sur les appels à projet DGOS et leur procédure

Cette action prévoit également un état des lieux des programmes existants dans le champ des maladies rares qui a conduit à la création d'un site internet dédié par les Filières de Santé Maladies Rares : etpmaladiesrares.com

Les actions financées par ce biais peuvent prendre des formes très variées : consultations pluridisciplinaires, séances éducatives individuelles ou de groupe, réunions d'information, livrets d'information et actions de communication, réunions de suivi post-hospitalisation,...



01 Méthodologie de rédaction des dossiers (Phase 01)

Le dossier se compose de **4 éléments** : lettre d'intention, CV et DPI du porteur du projet, avis des associations de patients, et avis argumenté de la filière.

Les informations à produire pour la lettre d'intention :

- Présentation de la maladie rare, objectifs pédagogiques et public cible ;
- Présentation de l'équipe conceptrice et dispensatrice, et plan de formation à l'ETP des professionnels ainsi que patients experts impliqués ;
- Description des modalités de communication des professionnels du territoire et de coordination entre les intervenants ;
- Méthodologie pour élaborer le référentiel des compétences à acquérir par le patient (identification des besoins du patient et/ou aidants, priorisation des patients à inclure, meilleur moment d'inclusion des patients en lien avec l'histoire naturelle de la maladie) ;
- Modalités, outils, critères et indicateurs pour l'évaluation annuelle.

02 Modalités de sélection des projets

Toutes les maladies rares, tous les centres de référence et de compétence sont concernés par les appels à projet DGOS. Les associations de patients ou aidants doivent être impliqués dans les différentes phases de l'élaboration du programme.

Les critères de sélection concernent le **caractère innovant** du projet (méthode, outils, public, territoire, problématique...), et une attention particulière est portée aux programmes associant les **aidants** et l'utilisation d'outils **e-learning** pour une connexion à distance des participants. De plus, les projets pluri-filières et intra-filières sont privilégiés.

03 Modalités de suivi administratif (Phases 2 et 3)

Dans les **6 mois suivant la déclaration d'intention**, la DGOS devra être notifiée du travail de **référencement des compétences à acquérir** par le patient.

Un **rapport d'activité** devra être réalisé à **maximum 24 mois** de l'acceptation de la lettre d'intention (nombre de personnes formées, lieu de dispensation du programme, nombre de patients ayant bénéficiés du programme, etc.).

04 Financement des projets

- 45 000 € pour les nouveaux programmes ETP
- 15 000 € pour l'actualisation d'un programme déjà autorisé par l'ARS
- 10 000 € pour le déploiement d'un programme ETP déjà autorisé par une ARS dans une autre région

Le versement de la 1^{ère} tranche de financement (50 % de l'enveloppe) concerne la réalisation de la phase 1, le reste du financement interviendra suite à la production d'éléments attestant de l'élaboration du programme ETP et de sa mise en place (Phase 3).

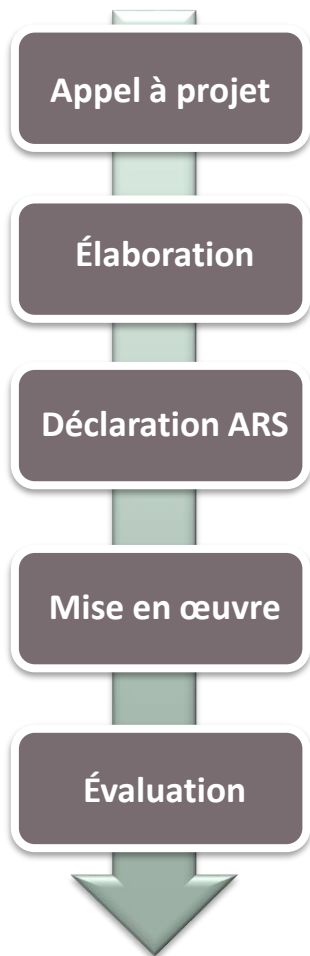


En 2019, sur les 139 dossiers soumis, 110 programmes ETP ont été financés (73 nouveaux programmes, 26 actualisation et, 11 déploiement). En 2020, 106 projets ETP ont été soumis et 99 ont obtenu un financement (71 nouveaux programmes, 28 projets d'actualisation ou déploiement).

Dans le cadre du PNMR4, de nouveaux appels à projets sont prévus par la DGOS afin de poursuivre le soutien la création de programmes ETP par les équipes des centres de référence maladies rares.



01 Appui administratif et logistique



BRAIN-TEAM aide les CRM et CCMR à répondre aux AAP du ministère soutenant la création de programmes d'ETP (constitution des dossiers, modalités de suivi administratif).

La filière accompagne tout centre maladies rares de son réseau qui souhaite initier un programme ETP : conseils et recommandations, orientation vers des structures de formations à la dispensation, proposition de modules thématiques "clés en main", mise à disposition d'une plateforme de gestion du programme et d'une plateforme de partage d'outils inter-centres, proposition de financement pour le développement d'outils pour certains modules des programmes ETP...

Une fois l'ETP mise en œuvre, une communication sur les programmes est faite sur le [site BRAIN-TEAM](#) ainsi que sur le site inter-filière [Annuaire ETP Maladies Rares](#).

02 Mise à disposition de l'application Oscare



La filière BRAIN-TEAM met à disposition de ses centres un outil de gestion de leur programme ETP. Avec un module pour les professionnels du programme et un module pour les patients, Oscare digitalise le parcours de soins des patients.



Pour l'équipe dispensatrice

Organisation et collaboration : Agenda partagé au sein de l'équipe et planification des séances d'ETP

e-ETP : Séances en visioconférence, messagerie instantanée

Réglementation : Evaluation annuelle et quadriennale ARS, lien avec le médecin traitant

Relation avec le patient : Chat de discussion ; envoi de document, vidéo, quiz,... ; suivi de la progression pédagogique



Pour les patients

Contenu éducatif numérique durant le parcours ETP, préparer les séances ou évaluer le programme

Rappel des séances par email et/ou sms

Communauté de patients en ligne

